

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2004 B 01979

Numéro SIREN : 478 818 412

Nom ou dénomination : JPB FINANCES

Ce dépôt a été enregistré le 26/10/2020 sous le numéro de dépôt 17344



Greffe du tribunal de commerce de Montpellier
C.J.M. - 9 Rue de Tarragone 34070 MONTPELLIER
www.greffe-tc-montpellier.fr - www.infogreffe.fr

SC/2004 B 01979
JPB FINANCES
Imm le Triangle
26 ALLÉE JULES MILHAU
34265 MONTPELLIER CEDEX 2

Nos références : SC/2004 B 01979

RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT

(Articles R.123-102 et R.123-111 du code de commerce)

CONCERNANT :

Forme juridique : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : JPB FINANCES

Siège social ou établissement principal (pour société étrangère) :

Imm le Triangle
26 ALLÉE JULES MILHAU
34265 MONTPELLIER CEDEX 2

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le n° 478818412 R.C.S Montpellier

Le greffier soussigné constate le 26/10/2020 le dépôt, enregistré sous le numéro 2020/17344, des actes et pièces suivants :

- Les documents comptables sociaux de l'exercice clos le 31/03/2020

Récépissé délivré le 20/11/2020

Le greffier



Exercice clos le 31/12/2020
2020
2020

Désignation de l'entreprise : SARL JPB FINANCES Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12

Adresse de l'entreprise 26 ALLEE JULES MILHAU IMMEUBLE TRIANGLE 34265 MONTPELLIE Durée de l'exercice précédent * 12

Numéro SIRET * 4 7 8 8 1 8 4 1 2 0 0 0 2 3 Néant *

Exercice N clos le, 3110312020

		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
Capital souscrit non appelé (I)		AA		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC	
	Frais de développement *	CX	CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	
	Fonds commercial (1)	AH	AI	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
	Terrains	AN	AO	
	Constructions	AP	AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	1 875
Immobilisations en cours	AV	AW		
Avances et acomptes	AX	AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
	Autres participations	CU	CV	1 968 366
	Créances rattachées à des participations	BB	BC	165 360
	Autres titres immobilisés	BD	BE	1 803 006
	Prêts	BF	BG	
	Autres immobilisations financières *	BH	BI	
TOTAL (II)		BJ	BK	1 970 241
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	167 235
	En cours de production de biens	BN	BO	
	En cours de production de services	BP	BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
	Marchandises	BT	BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	147 815
	Autres créances (3)	BZ	CA	2 060 782
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	7 737
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	CE	
DIVERS	Disponibilités	CF	CG	55 929
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	10 010
	TOTAL (III)	CJ	CK	2 274 536
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW		
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM		
	Écarts de conversion actif *	CN		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1A	4 244 777
				174 972
				4 069 804

Renvois : (1) Dont droit au bail : CP (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : Stocks : Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		SARL JPB FINANCES		Exercice N	
				Neant <input type="checkbox"/> *	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :1.297.000.....)	DA	1 297 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	891 000		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input style="width: 50px;" type="text" value="EK"/>)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	40 408		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input style="width: 50px;" type="text" value="B1"/>)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * <input style="width: 50px;" type="text" value="EJ"/>)	DG			
	Report à nouveau	DH	956 877		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	14 610		
	Subventions d'investissement	DJ			
Provisions réglementées *	DK				
	TOTAL (I)	DL	3 199 895		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	150 375		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input style="width: 50px;" type="text" value="EI"/>)	DV	320 110		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	57 416		
	Dettes fiscales et sociales	DY	337 009		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	5 000		
Autres dettes	EA				
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC	869 909		
	Ecarts de conversion passif *	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	4 069 804		
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	759 558			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	2 033			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)**

DGFIP N° 2052-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : <u>SARL JPB FINANCES</u>		Exercice N			Néant <input type="checkbox"/> *	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC		
	Production vendue	} biens *	FD	FE	FF	
			} services *	FG	FH	FI
	Chiffres d'affaires nets *	FJ		FK	FL	582 920
	Production stockée *			FM		
	Production immobilisée *			FN		
	Subventions d'exploitation			FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			FP	55 318	
	Autres produits (1) (11)			FQ	2	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	638 240
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS		
	Variation de stock (marchandises)*			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	122 410	
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX	6 644	
	Salaires et traitements *			FY	637 023	
	Charges sociales (10)			FZ	162 147	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	} - dotations aux amortissements *		GA	128
			} - dotations aux provisions		GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD		
Autres charges (12)			GE	34		
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	928 386	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	(290 145)	
opérations et commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)			GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)			GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	524 250	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK	4 814	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM	1 238	
	Différences positives de change			GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO		
Total des produits financiers (V)				GP	530 302	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ	144 504	
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	9 900	
	Différences négatives de change			GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
Total des charges financières (VI)				GU	154 404	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	375 898	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	85 753	

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL JPB FINANCES		Néant <input type="checkbox"/> *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	15 060	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	15 060	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	12 458	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	15 060	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	27 518	
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)				HI	(12 458)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *			(X)	HK	58 685	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	1 183 602	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	1 168 992	
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)				HN	14 610	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3)	Dont	– Crédit-bail mobilier *		HP	28 518
			– Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	529 064
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	2 063
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	55 318
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6	obligatoires	A9	
	Dont cotisations facultatives Madelin A7		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A8	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
Régularisations diverses				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
				30		
Pénalités et amendes				12 428		
Cessions d'immobilisations				15 060	15 060	
				Exercice N		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Charges antérieures	Produits antérieurs	

Désignation de l'entreprise		SARL JPB FINANCES				Néant <input type="checkbox"/> *				
CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations						
				Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD		KE		KF		
CORPORELLES	Terrains			KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK	KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN	KO	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants	M2		KP		KQ	KR
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS		KT	KU
	Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV		KW	KX	
	Matériel de transport *					KY		KZ	LA	
	Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	1 875	LC	LD	
	Emballages récupérables et divers *					LE		LF	LG	
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI	LJ	
	Avances et acomptes					LK		LL	LM	
	TOTAL III				LN	1 875	LO		LP	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T
Autres participations				8U	1 983 025	8V		8W	401	
Autres titres immobilisés				IP		IR		IS		
Prêts et autres immobilisations financières				IT		IU		IV		
TOTAL IV				LQ	1 983 025	LR		LS	401	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	1 984 900	ØH		ØJ	401	
CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence				
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		IN		CØ		DØ	D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		IO		LV		LW	IX	
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY	LZ	
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB	MC	
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME	MF	
		Inst. gales, agencés et am. des constructions		IS		MG		MH	MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK	ML
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers			IU		MM		MN	MO
		Matériel de transport			IV		MP		MQ	MR
	Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW		MS	1 875	MT	MU
	Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW	MX
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA	NB
Avances et acomptes				NC		ND		NE	NF	
TOTAL III				IY		NG	1 875	NH	NI	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7	ØW
	Autres participations				IO	15 060	ØX	1 968 366	ØY	ØZ
	Autres titres immobilisés				I1		2B		2C	2D
	Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E		2F	2G
	TOTAL IV				I3	15 060	NJ	1 968 366	NK	2H
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		ØK	15 060	ØL	1 970 241	ØM

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Exercice N clos le 31 03 2020

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

 Désignation de l'entreprise : SARL JPB FINANCES
Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Désignation de l'entreprise SARL JPB FINANCES Néant *

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *								
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles		TOTAL II	PE		PF		PG		PH	
Terrains			PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions		PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport		QH		QI		QJ		QK	
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	1 748	QM	128	QN		QO	1 875
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT	
TOTAL III			QU	1 748	QV	128	QW		QX	1 875
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN	1 748	ØP	128	ØQ		ØR	1 875

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS					REPRISES					Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements TOTAL I	M0	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6				
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3				
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM			NO				
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général non venant (NP + NQ + NR)	NW		Total général non venant (NS + NT + NU)	NY		Total général non venant (NW - NY)	NZ				

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL JPB FINANCES				Néant <input type="checkbox"/>		
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice				
	1	2	3	4				
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC			
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF			
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI			
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6			
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM			
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR			
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D			
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H			
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M			
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S			
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W			
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A			
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E			
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K			
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER			
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U			
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y			
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX				
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D			
		6E	6F	6G	6H			
		02	03	04	05			
		9U	28 594	9V	136 767	9W	9X	165 360
		06		07		08	09	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S			
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W			
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	1 238	6Y	7 737	6Z	1 238	7A
TOTAL III	7B	29 832	TY	144 504	TZ	1 238	UA	173 097
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	29 832	UB	144 504	UC	1 238	UD	173 097
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE		UF			
	- financières		UG	144 504	UH	1 238		
	- exceptionnelles		UJ		UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10			

SAGE Experts-comptables Janvier 2020 : Etat préparatoire.

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

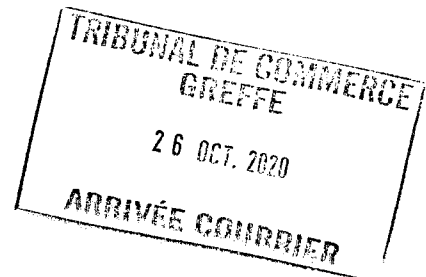
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

JPB FINANCES
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 1.297.000 euros
Siège social : 26, allée Jules MILHAU
Immeuble Le Triangle
34265 MONTPELLIER Cedex 2
RCS de Montpellier 478 818 412

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU**

30 septembre 2020

L'an deux mille vingt,
et le trente septembre,
à dix heures,



Les associés de la société JPB FINANCES, société à responsabilité limitée, au capital de 1.297.000 €, divisé en 1297 parts de 1.000 € chacune, se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation de la gérance.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Il résulte de cette feuille de présence que :

Sont présents :

Jean Patrick BROUILLARD, propriétaire de mille cinquante-cinq parts
ci 1.055 parts

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean Patrick BROUILLARD, Gérant.

Le Président constate que les associés présents ou régulièrement représentés possèdent ensemble plus de la moitié du capital social, et qu'en conséquence l'assemblée est habilitée à prendre toutes décisions ordinaires, conformément aux dispositions des statuts.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Les récépissés des lettres de convocation
- Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée
- La feuille de présence
- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31/03/2020
- Le rapport de gestion établi par la gérance
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce

Le Président déclare que ces mêmes pièces ont été communiquées aux associés non - gérants au moins quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions au Gérant, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Le Président déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos au 31 mars 2020 et quitus à la gérance ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;

A handwritten mark or signature in the bottom right corner of the page.

- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, et décision à cet égard ;
- Rémunération de la gérance ;
- Questions diverses

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, établis par la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix la résolution suivante à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos au 31 mars 2020, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 mars 2020.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

SECONDE RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de 14.609,68 € constaté au titre de l'exercice clos le 31 mars 2020 en totalité en réserve légale.

Après affectation du résultat, la SARL JPB FINANCES dispose d'une réserve légale bénéficiaire de 62.152,42 € (soixante-deux mille cent cinquante-deux euros et quarante-deux centimes).

Réserve légale avant affectation du résultat	47.542,74 €
Part du bénéfice de l'exercice clos au 31/03/2019 affecté en réserve légale	14.609,68 €
Réserve légale après affectation du résultat	62.152,42 €

Conformément à la loi, l'assemblée générale prend acte que les dividendes distribués depuis la constitution de la société ont été les suivants :

- ✓ Exercice clos le 31 mars 2010 :

185.000 euros, soit 1 850 euros par titre

Dividendes éligibles à la réfaction de 40 % : 185.000 euros

- ✓ Exercice clos le 31 mars 2011 :

210.400 euros, soit 2 104 euros par titre

Dividendes éligibles à la réfaction de 40 % : 210.400 euros

✓ Exercice clos le 31 mars 2012 :

105.000 euros, soit 1 050 euros par titre
Dividendes éligibles à la réfaction de 40 % : 105.000 euros

✓ Exercice clos le 31 mars 2013 :

Pas de dividende

✓ Courant de l'exercice 2013/2014 :

Versement d'un dividende exceptionnel de 114.000 €, soit 1 140 euros par titre

Dividendes éligibles à la réfaction de 40 % : 114.000 euros

✓ Exercice clos le 31 mars 2014 :

Pas de dividende

✓ Courant de l'exercice 2014/2015 :

Versement d'un dividende exceptionnel de 90.000 €, soit 90 euros par titre (capital constitué de 1.000 titres au moment du versement du dividende exceptionnel)

Dividendes éligibles à la réfaction de 40 % : 90.000 euros

✓ Exercice clos le 31 mars 2015 :

Pas de dividende

✓ Exercice clos le 31 mars 2016 :

Pas de dividende

✓ Exercice clos le 31 mars 2017 :

Pas de dividende

✓ Exercice clos le 31 mars 2018 :

Pas de dividende

✓ Exercice clos le 31 mars 2019 :


Pas de dividende

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune des dites conventions.

Chaque intéressé n'ayant pas pris part au vote de la convention le concernant, cette résolution est adoptée à l'unanimité des autres associés présents ou représentés.



QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'approuver la rémunération allouée au cours de l'exercice écoulé au gérant, qui s'est élevée à un montant brut de 242.000,00 €. Elle approuve également la prise en charge par la société, en plus de la rémunération de la gérance, des charges sociales obligatoires et facultatives y afférentes.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture a été signé par le Gérant.

Le Gérant